

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf, au 19, chemin de l'Église, le mardi 16 juillet 2019, à 19 heures, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Danielle Ouimet :**

Caroline Huot	Conseillère poste 1
Pierre Métras	Conseiller poste 2
Danielle Caron	Conseillère poste 3
Jacques de Foy	Conseiller poste 4
Raymond Brazeau	Conseiller poste 5

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 05.

\*\*\*\*\*

**222-07-2019**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
ORDRE DU JOUR - 16 JUILLET 2019 - 19 H**

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
  - 03.01 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019
  - 03.02 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2019
  - 03.03 Procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour le sable tamisé AB-10 – 10 juillet 2019
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 04.01 Registre des comptes à payer au 30 juin 2019
  - 04.02 Registre des comptes à payer au 16 juillet 2019
  - 04.03 Registre des salaires du 26 mai au 29 juin 2019
  - 04.04 Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale – délégation de compétence

- 04.05 Reconnaissance des organismes aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec
- 04.06 Demande au programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale dans le cadre du projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau au sein de la MRC d'Antoine-Labelle
- 04.07 Demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale dans le cadre du projet d'acquisition d'équipements d'arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle
- 04.08 Réaction quant au financement des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Programme Réno-Région
- 04.09 Démission de madame Hélène Desgranges au poste de conseillère numéro 6 – 8 juillet 2019
- 04.10 Vacance au poste de conseiller numéro 6
- 04.11 Inspection ciblée en bâtiment pour l'extérieur de l'Hôtel de Ville
  
- 05. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 05.01 Idside – ECHO - formule Écho condo
  - 05.02 Formation touchant les communications d'urgence – 11 septembre 2019
  
- 06. TRANSPORT
  - 06.01 Adjudication contrat appel d'offres - Sable tamisé AB-10
  - 06.02 Emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour assurer le paiement des dépenses effectuées dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018
  - 06.03 Plans et devis chemin Dumouchel – tronçons 21-4 et 21-5
  - 06.04 Lettre de démission de monsieur Stéphane Valiquette au poste de chauffeur-opérateur saisonnier
  - 06.05 Journée d'échange – travaux publics
  - 06.06 Demande de service d'ingénierie MRC d'Antoine-Labelle – programmation 2020
  - 06.07 Poste de chauffeur-opérateur – temps complet
  - 06.08 Poste de chauffeur-opérateur – saisonnier – temps partiel
  - 06.09 Soumissions Excavation Dany Gougeon : chemin du Lac-Long – chemin de la Montagne et chemin Léonard
  - 06.10 Transport de concassé MB-20B
  
- 07. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 07.01 Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre – Collectes supplémentaires 2020
  - 07.02 Dossier Tricentris – application de la clause 1.4.3 de l'entente
  
- 08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 08.01 COBALI – Rencontre municipale conjointe – 18 juillet 2019
  
- 09. LOISIRS
  - 09.01 Achat de panneaux pour l'embellissement de la municipalité
  - 09.02 Engagement à contrat de monsieur Jacques Caron pour le transport des matériaux démanteler au sentier écologique
  
- 10. CULTURE
  - 10.01 Rapport annuel Réseau Biblio des Laurentides – Lac-du-Cerf
  - 10.02 Vente de livres – Samedi 27 juillet 2019 – 10 h à 16 h

11. LACS ET ENVIRONNEMENT
  - 11.01 Urgence d’agir quant au niveau de l’eau du lac Lefebvre
  - 11.02 Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d’eau des Hautes-Laurentides – forum annuel samedi 17 août 2019 – Sainte-Véronique
  - 11.03 Association de protection du lac Mallonne - Demande de remboursement des frais de surveillance
  - 11.04 Prime pour la trappe de castors – surveillance cours d’eau
12. AVIS DE MOTION
13. RÈGLEMENTS
  - 13.01 Adoption du règlement numéro 350-2019 modifiant le règlement numéro 196-2000 relatif aux divers permis et certificats
  - 13.02 Adoption du règlement numéro 351-2019 modifiant le règlement numéro 199-2000 relatif au lotissement
  - 13.03 Adoption du règlement numéro 352-2019 modifiant le règlement numéro 220-2000 relatif à la construction
  - 13.04 Adoption du second projet de règlement numéro 353-2019 modifiant le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage
14. VARIA;
15. PÉRIODE DE QUESTIONS;
16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**223-07-2019**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2019**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy  
appuyé par la conseillère Danielle Caron  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter, tel que rédigé, le  
procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**224-07-2019**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2019**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau  
appuyé par la conseillère Caroline Huot  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter, tel que rédigé, le  
procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2019.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

225-07-2019

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE SABLE TAMISÉ AB-10 – 10 JUILLET 2019**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy  
appuyé par le conseiller Pierre Métras  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le  
procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour le sable tamisé AB-10 en date  
du 10 juillet 2019.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

226-07-2019

**REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2019**

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron  
appuyé par le conseiller Pierre Métras  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le  
registre des chèques suivants :

<b>MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF</b>			
<b>REGISTRE DES COMPTES À PAYER</b>			
<b>AU 30 JUIN 2019</b>			
<b>NO CHÈQUE</b>	<b>À</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>	<b>TOTAL</b>
M1900271	À	M1900272	323,18 \$
P1900273	À	P1900279	3 613,27 \$
P1900280			223,82 \$
P1900281			3 793,80 \$
P1900282			564,50 \$
C1900283	À	C1900294	23 380,36 \$
L1900295	À	L1900301	15 263,72 \$
P1900302	À	P1900321	38 232,20 \$
CPA1900001	À	CPA1900004	(4 533,40 \$)
<b>TOTAL</b>			<b>80 861,45 \$</b>

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de  
Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les  
dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 juillet 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

227-07-2019

**REGISTRE DES COMPTES A PAYER AU 16 juillet 2019**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau  
appuyé par la conseillère Caroline Huot  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le  
registre des chèques suivants :

<b>MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF</b>			
<b>REGISTRE DES COMPTES À PAYER</b>			
<b>AU 16 JUILLET 2019</b>			
<b>NO CHÈQUE</b>	<b>À</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>	<b>TOTAL</b>
L1900322			493,41 \$
P1900323			564,50 \$
M1900324	À	M1900328	5 546,24 \$
L1900329	À	L1900340	2 986,12 \$
P1900341	À	P1900343	2 165,57 \$
<b>TOTAL</b>			<b>11 755,84 \$</b>

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 juillet 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

**228-07-2019**

**REGISTRE DES SALAIRES POUR LA PÉRIODE DU 26 MAI AU 29 JUIN 2019**

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 26 mai au 29 juin 2019, se totalisant 38 286,19\$. Chèques numéro : D1900198 à D1900241.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 juillet 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

184-07-2019

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE -  
DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy  
appuyé par la conseillère Danielle Caron  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des  
engagements de délégation de compétence de la directrice générale et  
secrétaire-trésorière :

<b>MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF</b>			
<b>REGISTRE DES BONS DE COMMANDE</b>			
<b>DU 1ER AU 30 JUIN 2019</b>			
<b>NO CHÈQUE</b>	<b>À</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>	<b>TOTAL</b>
ENB1900062			340,67 \$
ENB1900072			171,65 \$
ENB1900084			624,61 \$
ENB1900104			892,33 \$
ENB1900105	À	ENB1900117	2 383,40 \$
ENB1900118			À VENIR
ENB1900119	À	ENB1900120	622,21 \$
<b>TOTAL</b>			<b>3 005,61 \$</b>

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de  
Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les  
dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 juillet 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

230-07-2019

**RECONNAISSANCE DES ORGANISMES AUX FINS DU PROGRAMME  
D'ASSURANCES DE DOMMAGES OFFERT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNION  
DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf a adhéré au programme de  
l'Union des municipalités du Québec relatif aux assurances de dommages pour  
les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les organismes suivants œuvrant sur le territoire de la  
municipalité de Lac-du-Cerf demande à être reconnu par ce Conseil aux fins  
d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offert par le programme  
de l'UMQ : Club des Loisirs de Lac-du-Cerf inc., Club de L'âge D'or de Lac-du-  
Cerf, Association Chasse et Pêche de Lac-du-Cerf, Association de protection du  
Petit et du Grand lac du Cerf, Association de protection du lac Mallonne;

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Lac-du-Cerf reconnaisse, aux fins du programme d'assurances de dommages de l'UMQ, les organismes suivants : Club des Loisirs de Lac-du-Cerf inc., Club de L'âge D'or de Lac-du-Cerf, Association Chasse et Pêche de Lac-du-Cerf, Association de protection du Petit et du Grand lac du Cerf, Association de protection du lac Mallonne.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**231-07-2019**

**DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION MUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROJET D'AJOUT D'EXPERTISE EN INGÉNIEURIE DES COURS D'EAU AU SEIN DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle (MRC-CC-13350-07-19) quant à la demande au programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale dans le cadre du projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE suivant les besoins prioritaires des municipalités et les ressources financières disponibles, le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle a dû orienter et développer son expertise basée sur la voirie locale;

ATTENDU les besoins et demandes en matière d'ingénierie des cours d'eau;

ATTENDU QUE les services professionnels en matière d'ingénierie des cours d'eau ne sont pas disponibles dans la MRC d'Antoine-Labelle et qu'il y aurait lieu de développer cette expertise;

ATTENDU QUE l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pourrait soutenir et aider la MRC et les municipalités et ville dans cette mise en place de ce nouveau service et le développement de l'expertise nécessaire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf désire participer au projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau au sein de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à participer au projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau au sein de la MRC d'Antoine-Labelle et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la MRC d'Antoine-Labelle organisme responsable du projet.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

232-07-2019

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS D'ARPENTAGE À DES FINS DE RELEVÉ POUR CONCEPTION ET CONSTITUTION DE PLANS ET DEVIS AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle (MRC-CC-13351-07-19) quant à la demande au programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale dans le cadre du projet d'acquisition d'équipements d'arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf a pris connaissance du guide du programme d'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE l'entente initiale ne prévoyait pas de travaux et service en arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis étant donné le coût d'acquisition de l'équipement nécessaire;

ATTENDU QUE la main-d'œuvre pour effectuer les relevés de construction est de moins en moins accessible sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE selon la demande, il y a lieu d'acquérir des équipements d'arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis afin de répondre aux demandes des municipalités et ville`;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-du-Cerf désire participer au projet d'acquisition d'équipements d'arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à participer au projet d'acquisition d'équipements d'arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la MRC d'Antoine-Labelle organisme responsable du projet.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

233-07-2019

**RÉACTION QUANT AU FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) - PROGRAMME RÉNO-RÉGION**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est responsable de la mise en œuvre sur son territoire du programme Réno-Région de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ;

ATTENDU que ce programme fournit une aide aux ménages à revenus faibles ou modestes dont la résidence présente des défauts majeurs devant être réparés;

ATTENDU que ce programme joue un rôle important pour contrer la dévitalisation qui affecte la MRC et pour permettre aux personnes les plus vulnérables et aux familles de loger dans des conditions décentes;

ATTENDU que, pour la programmation 2017-2018, la MRC a reçu une enveloppe budgétaire initiale de 550 000 \$, laquelle a été majorée en cours de programmation pour atteindre la somme finale de 754 964,82 \$, ce qui a permis d'aider 72 ménages;

ATTENDU que, pour la programmation 2018-2019, la MRC a reçu une enveloppe budgétaire initiale de 599 000 \$, laquelle a été majorée en cours de programmation pour atteindre la somme finale de 848 099,78 \$, ce qui a permis d'aider 76 ménages;

ATTENDU que le budget provincial pour le programme Réno-Région a chuté de 20M\$ par année pour les programmations 2017-2018 et 2018-2019 à 12,37M\$ par année pour les programmations 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

ATTENDU qu'en raison de ces coupures budgétaires, le budget accordé à la MRC pour le programme Réno-Région pour la programmation 2019-2020 a été fixé à 384 000 \$, sans possibilité de majoration;

ATTENDU que, si le budget actuel demeure inchangé, seulement une trentaine de ménages de la MRC pourront recevoir une aide financière chaque année dans le cadre du programme Réno-Région;

ATTENDU que plus de 175 citoyens de la MRC sont actuellement inscrits au programme et que, de ce nombre, l'admissibilité d'une centaine d'entre eux a déjà été confirmée,

ATTENDU que le nombre important d'inscriptions démontre l'ampleur des besoins dans la MRC et l'intérêt des citoyens pour le programme;

ATTENDU que les citoyens qui s'inscrivent actuellement au programme Réno-Région ne pourront, selon les prévisions actuelles, bénéficier d'une aide que dans 4 ans, soit à la programmation 2023-2024;

ATTENDU que pendant ce délai d'attente les habitations des personnes les plus vulnérables et de leurs familles se détériorent et leurs conditions de vie se dégradent;

ATTENDU que les budgets actuels sont nettement insuffisants pour répondre adéquatement et en temps utiles aux besoins des citoyens de la MRC;

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dénoncer des coupures budgétaires intervenues dans le programme Réno-Région en raison de leurs impacts négatifs sur la vitalité de la région et sur la fragilisation des citoyens les plus vulnérables et de réclamer un rétablissement immédiat du budget dans ce programme, au niveau auquel il était lors des programmations 2017-2018 et 2018-2019.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**234-07-2019**

**DÉMISSION DE MADAME HÉLÈNE DESGRANGES AU POSTE DE CONSEILLÈRE NUMÉRO 6 – 8 JUILLET 2019**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la lettre de démission de madame Hélène Desgranges au poste de conseillère numéro 6 en date du 8 juillet 2019.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**235-07-2019**

**VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER NUMÉRO 6**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la lettre de la directrice générale et secrétaire-trésorière et présidente d'élection en date du 9 juillet 2019 avisant le conseil municipal qu'il y a vacance au poste de conseiller numéro 6 suite à la démission de la conseillère madame Hélène Desgranges en date du 8 juillet 2019.

Selon l'article 339 de la Loi sur les Élections et référendums, le président d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis. Le président d'élection avise le conseil, le plus tôt possible, du jour fixé pour le scrutin.

En ma qualité de présidente d'élection, j'ai arrêté mon choix pour la date de scrutin au dimanche 3 novembre 2019.

**ADOPTÉE**

236-07-2019

**INSPECTION CIBLÉE EN BÂTIMENT POUR L'EXTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale demande des prix auprès d'inspecteurs en bâtiment pour une inspection ciblée pour l'extérieur de l'Hôtel de Ville.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

237-07-2019

**MODIFICATION AU CONTRAT - PLATEFORME IDSIDE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 114-03-2019 acceptant l'offre de service de la firme Idside pour la mise en place d'une plateforme d'information du plan municipal en sécurité civile, formule écho partagé en partenariat avec la municipalité de Nominingue;

CONSIDÉRANT les discussions avec les représentants de la firme Idside pour modifier notre contrat afin d'obtenir une formule écho condo qui est mieux adapté à nos situations territoriales respectives;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Idside pour modifier notre contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de la firme Idside, représentant un montant supplémentaire au contrat de cinq cents dollars (500 \$) plus les taxes applicables, pour une formule écho condo.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Jacinthe Valiquette, à signer ledit addenda.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 juillet 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

238-07-2019

**FORMATION TOUCHANT LES COMMUNICATIONS D'URGENCE – 11 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser mesdames Danielle Ouimet et Caroline Huot à assister à la formation touchant les communications d'urgence qui se tiendra à Mont-Laurier, le 11 septembre 2019 et à rembourser les frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 juillet 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

239-07-2019

**TRANSPORT**  
**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE 2 500 TONNES MÉTRIQUES DE SABLE TAMISÉ AB-10 POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2019-2020**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a sollicité des demandes soumissions, par invitation, auprès de quatre entrepreneurs pour la fourniture de 2 500 tonnes métriques de sable tamisé AB-10 pour l'entretien des chemins d'hiver 2019-2020;

CONSIDÉRANT qu'un seul entrepreneur a soumis un prix, à savoir :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX À LA TONNE MÉTRIQUE TAXES INCLUSES</b>
2626-3350 Québec inc.	11,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat pour la fourniture de 2 500 tonnes métriques de sable tamisé AB-10 pour l'entretien des chemins d'hiver 2019-2020, à 2626-3350 Québec inc., conditionnellement à ce que l'entrepreneur fournisse avant le début des travaux un test de granulométrie déterminant la conformité du sable après avoir été passé au tamis.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 juillet 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

240-07-2019

**EMPRUNT TEMPORAIRE AUPRÈS DE CAISSE DESJARDINS DU COEUR DES HAUTES-LAURENTIDES POUR ASSURER LE PAIEMENT DES DÉPENSES EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf souhaite effectuer un emprunt temporaire pour une dépense pour laquelle le versement d'une aide financière du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

CONSIDÉRANT que les versements de ladite aide financière serviront à défrayer l'ensemble des travaux sur le chemin du Lac-Mallonne;

CONSIDÉRANT que la Municipalité aura besoin de liquidités pour faire face à ses obligations envers les fournisseurs de services et d'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que l'article 1093 du Code municipal prévoit que : « Toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses d'administration courantes ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite contracter un emprunt temporaire d'un montant de 112 000 \$ pour la réalisation desdits travaux de voirie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra payer les factures avant la reddition de comptes au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire qui s'engage à rembourser la Municipalité au printemps 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'adresser à Caisse Desjardins du Coeur des Hautes-Laurentides dans le but de négocier cet emprunt temporaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit, à savoir:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf soit et est autorisé à négocier, pour une période ne pouvant excéder dix-huit mois, un emprunt temporaire auprès de Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides.

QUE ledit emprunt soit remboursé en un ou plusieurs versements, incluant le montant en capital et intérêts, au plus tard le 31 décembre 2020, portera intérêt au taux applicable à pareil emprunt.

QUE la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer le contrat d'emprunt avec Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides, pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**241-07-2019**

**PLANS ET DEVIS CHEMIN DUMOUCHEL – TRONÇONS 21-4 ET 21-5**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Lac-du-Cerf souhaite finaliser les plans et devis du chemin Dumouchel pour les tronçons 21-4 et 21-5 dans le cadre du programme de voirie locale – Réhabilitation du réseau routier local (RIRL), et ce, dans l'objectif de compléter notre demande faite auprès du Ministère des Transports;

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat à la firme N. Sigouin Infra-Conseils afin qu'elle réalise les plans et devis du chemin Dumouchel – tronçons 21-4 et 21-5.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 juillet 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

242-07-2019

**LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR STÉPHANE VALIQUETTE AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR SAISONNIER**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la lettre de démission de monsieur Stéphane Valiquette au poste de chauffeur-opérateur et de le remercier très chaleureusement pour ses quatre années de bons et loyaux services.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

243-07-2019

**JOURNÉE D'ÉCHANGE – TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge souhaite organiser une première journée d'échange et de réseautage des directeurs et directrices au Service des Travaux publics des municipalités et villes au sein de la MRC d'Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal, monsieur Maurice Marier, à participer à cette première rencontre qui se tiendra à la salle de conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge à une date à confirmer et à rembourser ses frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 juillet 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

244-07-2019

**Formulaire de demande de service d'ingénierie – Programmation 2020**

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter ce sujet à la séance d'août 2019.

**ADOPTÉE**

**POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR – TEMPS COMPLET**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf fasse paraître l'offre d'emploi suivant pour le poste de chauffeur-opérateur, temps complet, en l'affichant dans chaque service durant dix (10) jours ouvrables, en la faisant parvenir aux personnes salariées absentes du travail, en la publiant sur le site Web de la municipalité, sur la page Facebook et sur Emploi-Québec :

**OFFRE D'EMPLOI  
CHAUFFEUR-OPÉRATEUR**

*(Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et l'offre d'emploi s'adresse autant pour les femmes que pour les hommes.)*

La municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche d'un candidat pour pourvoir le poste de chauffeur-opérateur.

**NATURE DU POSTE**

Personne salariée régulière – temps complet

**Horaire de travail :****En période estivale (de la mi-avril à la mi-novembre)**

Sous réserve de dispositions contraires, la semaine de travail est de quarante (40) heures. L'horaire de travail est le lundi de 8 h à 12 et de 12 h 30 à 17 h, du mardi au jeudi de 7 h 30 à 12 et de 12 h 30 à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h.

**En période hivernale (de la mi-novembre à la mi-avril)**

Sous réserve de dispositions contraires, et ce, à compter de la mi-novembre jusqu'à la mi-avril, la semaine de travail est de quarante (40) heures réparties sur cinq (5) jours. L'Employeur ne peut obliger une personne salariée à effectuer plus de douze (12) heures consécutives sans lui accorder une période de repos de huit (8) heures consécutives.

**DESCRIPTION SOMMAIRE DES TÂCHES :**

Sous la supervision de l'inspecteur municipal, le titulaire de ce poste fournit un support à ce dernier dans tous les aspects liés aux travaux publics d'une municipalité.

Ses principales tâches seront les suivantes :

- Conduire et opérer divers véhicules avec ou sans équipement tels que : camion, chasse-neige, excavatrice, véhicule tout terrain, etc.
- Effectuer l'entretien général des machineries lourdes et des équipements municipaux
- Effecteur des travaux de soudure
- Effectuer les travaux d'entretien dans les parcs municipaux
- Manipuler certains outils (scie à chaîne, débroussailleuse, perceuse, etc.)
- Exécuter divers travaux manuels d'entretien général (émondage, raclage,

- balayage de rues, menuiserie, tonte de pelouse, signalisation, etc.)
- Respecter les consignes de santé et sécurité au travail
  - Toutes autres fonctions et tâches connexes déterminées par le conseil

**QUALIFICATIONS:**

- Permis de conduire classe 3 valide
- Expérience pertinente en conduite de véhicule de déneigement (6 et 10 roues)
- Expérience pertinente dans un poste similaire
- Attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction
- Capacité à travailler sous autorité et en équipe
- Flexibilité de travail (l'hiver horaire sur semaine et fin de semaine, de jour, de soir et de nuit)
- Bonnes habiletés dans les travaux manuels
- Excellente santé

**ENTRÉE EN FONCTION**

18 novembre 2019

**RÉMUNÉRATION:**

2019 - 22,81 \$ l'heure / 2020 – 23,27 \$

**COMMENT POSTULER:**

Faire parvenir un curriculum vitae complet à l'adresse suivante, **au plus tard le lundi 9 septembre 2019, à 14 heures** :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
CHAUFFEUR-OPÉRATEUR  
19, chemin de l'Église  
Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1  
Télécopieur : 819 597-4036  
Courriel : dg@lacducerf.ca**

**Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées.**

**Prenez note que le candidat retenu devra fournir une attestation de vérification de casier judiciaire (certificat de police) délivrée par Identité Québec.**

Donné à Lac-du-Cerf, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2019.

Jacinthe Valiquette, gma  
directrice générale et secrétaire-trésorière

c. c. Monsieur Jacques Caron, représentant syndical

**ADOPTÉE**

**POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR – SAISONNIER – TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf fasse paraître l'offre d'emploi suivant pour le poste de chauffeur-opérateur, saisonnier - temps partiel, en l'affichant dans chaque service durant dix (10) jours ouvrables, en la faisant parvenir aux personnes salariées absentes du travail, en la publiant sur le site Web de la municipalité, sur la page Facebook et sur Emploi-Québec :

**OFFRE D'EMPLOI  
CHAUFFEUR OPÉRATEUR – SAISONNIER – TEMPS PARTIEL**

*(Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et l'offre d'emploi s'adresse autant pour les femmes que pour les hommes.)*

La municipalité de Lac-du-Cerf sollicite des candidatures pour pourvoir le poste de chauffeur-opérateur saisonnier temps partiel.

**Responsabilités**

Sous l'autorité de l'inspecteur municipal, le titulaire conduit et opère divers véhicules avec ou sans équipement, tels que : camion, chasse-neige, rétroexcavatrice, etc. Il manipule certains outils et effectue des travaux d'entretien et de réparation, de déneigement, divers travaux manuels d'entretien général et autres travaux municipaux.

**Description sommaire des tâches :**

La personne retenue réalise divers travaux de voirie :

- Opération de déneigement du réseau routier à titre de chauffeur opérateur
- Déneigement des accès aux bâtiments
- Entretien général des machineries lourdes, des équipements et des infrastructures municipales
- Soudure
- Toutes autres fonctions et tâches connexes déterminées par le conseil

**Exigences**

- Détenir un permis de conduire de classe 3 ou de classe 1
- Avoir l'expérience pertinente en conduite de véhicule de déneigement (6 et 10 roues)
- Détenir l'attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction
- Être disponible à travailler entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 mars, sur un horaire variable, d'un minimum de 35 heures par semaine, de jour, de soir et de nuit, les jours de semaine et de fin de semaine ainsi que les jours fériés. De façon exceptionnelle, la personne salariée ne bénéficie pas de deux (2) jours de congés consécutifs.
- Utiliser des méthodes de travail adéquates et productives, en respect avec les règles de santé et sécurité au travail

- Avoir de bonnes habiletés dans les travaux manuels
- Être en excellente santé

**Entrée en fonction**

1<sup>er</sup> décembre 2019

**Rémunération**

Selon la convention collective en vigueur : 2019 : 22,81 \$ / 2020 : 23,27 \$

**Comment postuler**

Faire parvenir un curriculum vitae accompagné ainsi qu’une copie du dossier de conduite délivré par la Société d’assurance automobile du Québec **au plus tard le lundi 9 septembre 2019, à 14 heures** :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF CHAUFFEUR-OPÉRATEUR SAISONNIER TEMPS PARTIEL Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1 Télécopieur: (819) 597-4036 Courriel : dg@lacducerf.ca
--

**Seules les personnes sélectionnées pour une rencontre seront contactées.**

**Prenez note que le candidat retenu devra fournir une attestation de vérification de casier judiciaire (certificat de police) délivrée par Identité Québec.**

Donné à Lac-du-Cerf, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2019.

Jacinthe Valiquette  
secrétaire-trésorière et directrice générale

c. c. Monsieur Jacques Caron, représentant syndical

\*\*\*\*\*

247-07-2019

**SOUMISSIONS EXCAVATION DANY GOUGEON : CHEMIN DU LAC-LONG – CHEMIN DE LA MONTAGNE ET CHEMIN LÉONARD**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a fait une demande de prix auprès de deux entrepreneurs pour des travaux d’excavation, de drainage et de rechargement sur différents chemins municipaux;

CONSIDÉRANT qu’un seul entrepreneur a fourni un prix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger les contrats de travaux d'excavation, de drainage et de rechargement à la firme d'Excavation Dany Gougeon inc. comme suit :

**Chemin du Lac-Long**

Refaire l'égouttement des fossés, excaver terre végétale et recharger en gravier brut de la sablière de Michel St-Louis.

Excavation Dany Gougeon inc. fournit 2 pelles et 2 camions  
Municipalité de Lac-du-Cerf fournit 1 camion et tous les agrégats.

Prix soumis : 4 290 \$ plus taxes

**Chemin de la Montagne**

Travaux de correction de drainage, rechargement de 0-3/4 de l'entrée jusqu'au ponceau. Changer ponceau

Excavation Dany Gougeon inc. fournit 1 pelle, 2 camions, 1 journalier  
Municipalité de Lac-du-Cerf fournit 1 camion, 1 journalier, la membrane et tous les agrégats.

Prix soumis : 4 180 \$ plus taxes

**Chemin Léonard**

Recharger une section du chemin Léonard (secteur McPhee) sur 500 pieds linéaires avec gravier brut de la sablière de Michel St-Louis et placer fossé des deux côtés.

Excavation Dany Gougeon inc. fournit 2 pelles et 2 camions  
Municipalité de Lac-du-Cerf fournit 1 camion et le gravier.

Prix soumis : 8 470 \$ plus taxes

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 juillet 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

248-07-2019

**TRANSPORT DE CONCASSÉ MB-20B**

CONSIDÉRANT que la firme V. Meilleur & Frères est disponible pour livrer les 900 tonnes métriques de MG-20B sur notre site de réserve situé en arrière de la patinoire pour le prix de 5,00\$ la tonne métrique et que les remorques disponibles transportent 35 tonnes métriques et 25 tonnes métriques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat de transport de 900 tonnes métriques de MG-20B appartenant à la municipalité pour la somme de 4 500\$ plus taxes ( 900 t.m. @ 5\$/t.m plus taxes) à V. Meilleur et Frères inc.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 juillet 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

**HYGIÈNE DU MILIEU**

249-07-2019

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE – COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES 2020**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf avise la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ne souhaite pas obtenir de collectes supplémentaires pour :

1. Collecte de matières supplémentaires (bac brun)
2. Collecte de matières résiduelles supplémentaires (bac noir) pour les institutions, les commerces et les industries seulement.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

250-07-2019

**DOSSIER TRICENTRIS – APPLICATION DE LA CLAUSE 1.4.3 DE L'ENTENTE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de repoter ce sujet à la séance du mois d'août 2019.

**ADOPTÉE**

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

251-07-2019

**COBALI – RENCONTRE MUNICIPALE CONJOINTE – 18 JUILLET 2019**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspectrice en bâtiment et environnement, madame Annabelle Pilotte, à assister à la rencontre municipale conjointe, secteur de la Lièvre Sud, de COBALI qui se tiendra à Notre-Dame-de-Pontmain, le jeudi 18 juillet 2019 et à rembourser les frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 juillet 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

**LOISIRS**

**ACHAT DE PANNEAUX POUR L'EMBELLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ**

Un engagement de crédit de 4 000 \$ a déjà été voté pour l'achat desdits panneaux à la séance ordinaire de juin 2019.

\*\*\*\*\*

252-07-2019

**ENTÉRINEMENT DE L'ENGAGEMENT À CONTRAT DE MONSIEUR JACQUES CARON POUR LE TRANSPORT DES MATÉRIAUX DÉMANTELER AU SENTIER ÉCOLOGIQUE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'engagement à contrat de monsieur Jacques Caron pour le transport avec son véhicule tout terrain des matériaux d'infrastructures démanteler au sentier écologique au taux journalier de 150 \$ (VTT et chauffeur) et de lui rembourser sa facture au montant de 300 \$ en date du 11 juillet 2019.

**ADOPTÉE**

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 juillet 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

### CULTURE

253-07-2019

### RAPPORT ANNUEL RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES – LAC-DU-CERF

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le rapport annuel du Réseau Biblio des Laurentides pour la bibliothèque municipale de Lac-du-Cerf.

## STATISTIQUES des bibliothèques au 31 décembre 2018

MUNICIPALITÉ	POPULATION		ABONNÉS		PRÊTS (incluant PEB et numériques)		PEB	NUMÉRIQUE		COLLECTIONS Objectif BiblioQUALITÉ : 0 à 2 499 : 4 livres per capita (minimum 2 000); 2 500+ : 5 livres per capita)				LOCAL Objectif BiblioQUALITÉ : 1 000 à 24 999 : entre 127 et 1755 m <sup>2</sup> au prorata DE LA population desservie		FRÉQUENTATIONS	HEURES D'OUVERTURE Objectif BiblioQUALITÉ : 9,5 à 55 heures/semaine au prorata de la population desservie		RESSOURCES HUMAINES Objectif BiblioQUALITÉ : minimum de 0,5 ETP; 600 à 24 999 : 0,6 ETP/1 000 résidents		ACTIVITÉS	Sceaux BiblioQUALITÉ
	Total d'abonnés	% de la population	Total	Per capita	Total	Total	Locale (livres)	Locale (autres)	Déposée	Total	Per capita	% BQ	Superficie m <sup>2</sup>	% BQ	Frequents	Heures d'ouverture	% BQ	Moyenne d'heures par semaine	% BQ	Total des activités		
<b>Municipalités affiliées desservant une population de moins de 500 habitants • 3 MEMBRES / 3 BIBLIOS / 3 MUNICIPALITÉS</b>																						
Lac-des-Seize-Iles	192	43	22%	324	1,7	25	83	691	73	1 002	1 766	9,2	85%	38	30%	n/d	2,0	20%	5,0	29%	2	2
Lac-Sagway	427	112	26%	1 391	3,3	207	53	1 469	73	1 003	2 545	6,0	124%	56	44%	* 092	10,0	92%	10,0	57%	3	4
Lac-du-Cerf	428	131	31%	1 139	2,7	33	174	2 066	0	1 000	3 066	7,2	153%	59	46%	1 117	6,0	55%	19,5	111%	22	4
<b>TOTAL</b>	<b>1 047</b>	<b>286</b>		<b>2 854</b>	<b>2,7</b>	<b>310</b>	<b>310</b>	<b>4 226</b>	<b>146</b>	<b>3 005</b>	<b>7 377</b>	<b>7,0</b>		<b>153</b>	<b>46%</b>	<b>2 209</b>	<b>18,0</b>		<b>34,5</b>		<b>27</b>	
<b>MOYENNE</b>	<b>349</b>	<b>95</b>	<b>27%</b>	<b>951</b>	<b>2,7</b>	<b>88</b>	<b>103</b>	<b>1 409</b>	<b>49</b>	<b>1 002</b>	<b>2 459</b>	<b>7,0</b>		<b>51</b>	<b>46%</b>	<b>736</b>	<b>6,0</b>		<b>11,5</b>		<b>9</b>	

**ADOPTÉE**

**VENTE DE LIVRES – SAMEDI 27 JUILLET 2019 – 10 H A 16 H**

Il y aura une vente de livres à la bibliothèque municipale de Lac-du-Cerf (15, rue Énard), le samedi 27 juillet 2019, de 10 h à 16 h.

\*\*\*\*\*

**LACS ET ENVIRONNEMENT**

254-07-2019

**URGENCE D'AGIR QUANT AU NIVEAU DE L'EAU DU LAC LEFEBVRE**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre en considération la requête de monsieur Denis Landry, d'aviser ce dernier que des démarches ont été entreprises avec la firme A.J. Environnement concernant le niveau du lac Lefebvre et d'accepter pour dépôt les documents joints à sa lettre.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS POUR LA PROTECTION DES LACS ET COURS D'EAU DES HAUTES-LAURENTIDES – FORUM ANNUEL SAMEDI 17 AOÛT 2019 – SAINTE-VERONIQUE**

Aucun membre du conseil n'assistera au forum annuel du Regroupement des Associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides – le samedi 17 août 2019 à Sainte-Véronique.

\*\*\*\*\*

255-07-2019

**ASSOCIATION DE PROTECTION DU LAC MALLONNE - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SURVEILLANCE**

CONSIDÉRANT que par le passé le Conseil municipal a appuyé les Associations riveraines des lacs, situées sur le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf, en remboursant 50% de leur facture de prélèvement d'échantillons d'eau dans le cadre du programme Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL), et ce, conditionnellement aux disponibilités budgétaires de la municipalité de Lac-du-Cerf et à la réception de la facture et à la transmission du rapport ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des membres du conseil de rembourser une somme de 272,50 \$ à l'Association pour les frais de surveillance volontaire du lac Mallonne pour l'année 2019. Toutefois, lorsqu'il sera publié l'Association devra nous transmettre une copie du rapport.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 juillet 2019

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

**256-07-2019**

**PRIME POUR LA TRAPPE DE CASTORS – ÉCOULEMENT ET SURVEILLANCE RUISSEAU LEFEBVRE**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager monsieur Jacques Hébert à titre de trappeur de castors pour l'écoulement et la surveillance du ruisseau Lefebvre.

Le montant alloué au trappeur est de 45 \$ par castor capturé incluant les frais de déplacement.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENTS**

**257-07-2019**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 350-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 196-2000 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le règlement numéro 350-2019 modifiant le règlement numéro 196-2000 relatif aux divers permis et certificats.

Une copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du règlement sont mises à la disposition du public.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

258-07-2019

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 351-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 199-2000 RELATIF AU LOTISSEMENT**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l’unanimité des membres du conseil d’adopter le règlement numéro 351-2019 modifiant le règlement numéro 199-2000 relatif au lotissement.

Une copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du règlement sont mises à la disposition du public.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

259-07-2019

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 352-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 200-2000 RELATIF À LA CONSTRUCTION**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l’unanimité des membres du conseil d’adopter le règlement numéro 352-2019 modifiant le règlement numéro 200-2000 relatif à la construction.

Une copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du règlement sont mises à la disposition du public.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

260-07-2019

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 353-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2000 RELATIF AU ZONAGE**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à la majorité des membres du conseil d’adopter le second projet de règlement numéro 353-2019 modifiant le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage.

Monsieur Jacques de Foy enregistre sa dissidence.

Une copie du second projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du second projet de règlement sont mises à la disposition du public.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

\*\*\*\*\*

261-07-2019

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par  
appuyé par  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h 16.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

Danielle Ouimet  
maireesse

Jacinthe Valiquette  
directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

Danielle Ouimet  
maireesse.